

6^{ème} Tournoi de double et mixte à COLOMIERS**24 et 25 mai 2025****Règlement Particulier**

1. La compétition se déroulera suivant le règlement Général des Compétitions de la FFBaD et du règlement ci-après.
2. Le juge arbitre du tournoi sera Olivier DANIELOU. Le Juge arbitre est en droit de prendre toute décision qu'il estimera utile pour le bon déroulement du tournoi.
3. Le tournoi est autorisé par la Ligue Occitanie de Badminton sous le numéro d'autorisation : ?.
4. Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence le jour du tirage au sort.
5. Le tournoi est ouvert aux catégories **séniors et vétérans de N2 à NC** ainsi qu'aux **juniors et cadets classés de N2 à D9**.
6. Les tableaux organisés sont le double homme, le double dame et le double mixte. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de limiter, de la manière qu'il jugera la plus appropriée, le nombre de joueurs (par tableau, par club, etc...) d'annuler un tableau, ou de regrouper plusieurs tableaux en cas d'inscriptions insuffisantes.
7. Le tournoi se déroulera sous forme de poules en privilégiant les poules de 4, si possible, avec **2 qualifiés par poule** puis élimination directe. Les joueurs peuvent s'inscrire à un ou deux tableaux hormis les licenciés de Colomiers qui ne sont autorisés à s'inscrire qu'à un seul tableau.
8. Les tableaux sont répartis sur le week-end de telle manière :
 - Samedi : double homme et double dame
 - Dimanche : Doubles mixtes
9. Un joueur ne peut pas s'inscrire avec un partenaire ayant un classement 16 fois supérieur ou inférieur au sien.
Cas particuliers :
 - Un joueur NC ou P12 n'est pas concerné par la règle du x16 mais il ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D8 ou plus.
 - Un joueur P11 n'est pas concerné par la règle du x16 mais il ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus.

Les séries de mixte et de double seront constituées selon les points cumulés des 2 joueurs.

10. Les paires dont les joueurs ont **plus d'un niveau d'écart** (ex. D9/D7) **ne sont pas prioritaires**.
11. En cas de forfait d'une paire, celle-ci peut être remplacée par une paire inscrite et figurant sur la liste d'attente. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant peut être remplacé par un joueur de classement équivalent et si possible par un joueur qui figure en liste d'attente.
12. Les inscriptions se feront individuellement sur badnet / ebad à partir du **9 avril 2025**.
13. Le nombre de joueurs est fixé aux 190 premières inscriptions.
En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée, tenant compte l'ordre de priorité et paire constituée.
14. Les droits d'inscription s'élèvent à 17€ pour un tableau et 20€ pour les 2 tableaux pour les joueurs extérieurs au club et 10€ sur un tableau pour les joueurs du club.
15. Modalités d'inscription :
 - Toutes les inscriptions reçues le premier jour sont traitées de manière égalitaire, **sans prise en compte de l'heure d'inscription**.
 - Les inscriptions effectuées les jours suivants seront ajoutées à la liste après celles du premier jour, avec un ordre de priorité basé sur l'heure d'inscription du partenaire inscrit le plus tardivement.
 - Aucun paiement n'est obligatoire lors de l'inscription. Toutefois, tout défaut de paiement à la date précisée dans le paragraphe « Dates » entraînera le retrait de la compétition, du joueur et de la paire.
 - Les joueurs en recherche de partenaire ne seront pas prioritaires par rapport aux paires déjà formées, quel que soit le jour d'inscription.
 - Le comité d'organisation se réserve le droit d'inviter jusqu'à six joueurs parmi ceux inscrits le premier jour, à condition que leur paire soit entièrement inscrite à cette même date.
 - Chaque tableau est traité indépendamment. Les paires sont réparties dans les séries avant la publication.
 - Afin de limiter le nombre de joueurs de Colomiers, le comité d'organisation fixe un nombre maximum de paires par série, pour obtenir la répartition suivante :
 - **Poules de 3** : 1 paire de l'USC maximum par poule
 - **Poules de 4** : 2 paires de l'USC maximum par poule
 - **Poules de 5 et plus** : 2 paires de l'USC maximum par poule
 - Les paires formées entièrement de joueurs de Colomiers sont sélectionnées dans les séries avant le tirage au sort des joueurs extérieurs, tout en respectant la limite mentionnée ci-dessus. Le choix des paires columérines suit la règle suivante : priorité aux joueurs inscrits le premier jour et ayant été **bénévoles actifs** lors du tournoi de Colomiers du 15 et 16 février.
 - Un **tirage au sort** sera effectué parmi les paires restantes (hors invités), extérieures ou pas au club dans les séries où le nombre de participants du premier jour dépasse le quota autorisé.

16. Dates :

- La date limite d'inscription est fixée au **4 mai 2025**.
- La prise en compte du CPPH est fixée au **10 mai 2025**.
- La publication des participants est prévue pour le **14 mai 2025**. Toutefois, si le nombre de participants est atteint avant cette date, elle pourra être avancée.
- **A l'issue de la publication**, les participants devront payer **avant le 17 mai**. Au-delà, tout défaut de paiement entraîne la suppression du joueur de la compétition. Le tirage au sort des poules s'effectuera le **18 mai 2025**.

17. Le tournoi est organisé avec le logiciel Badnet. Les résultats des matchs se feront via l'utilisation des tablettes, chaque joueur/paire indiquera son numéro de terrain et rentrera les scores lui-même. Si les joueurs constatent une erreur de saisie, ils devront prévenir la table de marque au plus vite.

18. L'échéancier, les tableaux ainsi que les résultats pourront être consultés à la table de marque et sur ebad au cours du tournoi, ils ne seront pas affichés dans le gymnase.

19. Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBad est exigée sur les terrains.

20. Tout(e) participant(e) doit se pointer soit en scannant le code barre présent dans le gymnase, soit en se présentant à la table de marque dès son arrivée chaque jour de la compétition.

21. Les volants devront être agréés par la FFBad et seront à la charge des joueurs.
En cas de litige, les volants officiels seront : **Yonex Aerosensa 20**

22. Tout(e) participant(e) doit se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires utiles à son match (Minimum 2 raquettes, boisson, serviette....).
Les joueurs/paires devront fournir équitablement les volants pour le match.

23. Le tournoi se déroulera en auto-arbitrage ou avec un arbitrage officiel jusqu'aux finales. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

24. Au service, si le volant touche le plafond ou tout autre obstacle il sera déclaré LET et pourra être remis une fois, il sera déclaré faute si ça se produit la deuxième fois. Si le volant touche la structure du plafond ou tout autre élément pendant le jeu, il sera déclaré faute.

25. Les horaires de match seront disponibles sur l'application ebad. Ils ne sont toutefois donnés qu'à titre indicatif : les joueurs doivent se tenir prêts à jouer 60 minutes avant l'horaire prévu.
L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi.

26. Les joueurs disposeront de 3 minutes entre le premier appel et le début du match pour tester les volants en premier puis se préparer. Les joueurs qui ne respecteront pas ce délai seront déclarés forfait par le juge arbitre.
27. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre l'annonce du dernier point du match précédent et au début du match suivant, est fixé à 20 minutes quelle que soit la discipline. Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
28. A l'appel de son nom, tout(e) participant(e) qui ne se présente pas sur le terrain désigné au troisième appel pourra être disqualifié(e) par le juge-arbitre quel que soit le niveau atteint dans la compétition.
29. Les joueurs devant s'absenter du gymnase, quelles qu'en soient la raison et la durée, le feront en concertation avec le Juge-arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le Juge-Arbitre et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.
30. Les finalistes se verront récompenser par un lot gourmand et/ou d'accessoires sportifs. Si un mineur atteint un rang ouvrant droit à un lot dans un tableau, le lot sera transmis au représentant légal du joueur s'il contient des boissons alcoolisées.
31. L'utilisation de substances et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue d'une compétition et qui peut porter préjudice à l'éthique ou à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibé. La liste des dopants est rendue officielle par le ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du règlement médical du guide du badminton).
32. Seul un responsable de club est autorisé à déposer une réclamation à la table de marque.
33. Le tournoi est placé sous l'autorité du juge arbitre. Il prendra la décision finale concernant toute requête faite par un joueur. Il tranche tout différend entre joueurs, arbitres et comité d'organisation sur les règles et règlements. Ses décisions sont sans appel.
34. Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...)
35. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents dans l'enceinte et aux abords du gymnase.
36. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
37. Tout joueur est susceptible durant le tournoi d'être pris en photo. Sa photo pourra donc être visible sur le site Internet du club. A sa demande, celle-ci pourra être retirée.



38. Le présent règlement sera affiché dans la salle. Toute participation à la compétition implique l'adhésion au présent règlement. Le Juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.

39. Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce 6^{ème} tournoi à Colomiers en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge Arbitre.